



CONDITIONS D'ATTRIBUTION: Date de départ: 30 Juin 1957, 1er Janvier 1982 pour les bandes WARC.

Ce diplôme est accessible à toute station française ou étrangère possédant une licence officielle d'amateur, ainsi qu'à toute station d'écoute dans les mêmes conditions.

Il est nécessaire de présenter:

a)- Une demande établie sur formulaire spécifique DDFM, datée et signée attestant le respect du règlement, avec la liste détaillée des QSO (une par bande) mentionnant obligatoirement: N° de département par ordre numérique, indicatif, date, bande, report, QTR, Locator (THF seulement) et mode, adressée au service diplôme du REF,

b)- En HF : 300 QSL de stations de départements différents contactés en combinant 5 bandes de 1.8 Mhz à 30 Mhz, sachant qu'un minimum de 10 QSL est obligatoire par bande, ou
En VHF : 250 QSL de stations de départements différents contactés en combinant 5 bandes, à partir de 30 Mhz, sachant qu'un minimum de 5 QSL est obligatoire par bande, tous modes confondus,

En THF : 250 QSL de stations de départements différents contactés en combinant 5 bandes, à partir de 144 Mhz, sachant qu'un minimum de 5 QSL est obligatoire par bande, tous modes confondus,

NOTES : La liste officielle du 5BDDFM compte 96 Départements (dont 2A: CORSE du SUD et 2B: HAUTE CORSE).

Des timbres augmentant la valeur du diplôme peuvent être obtenus par groupe de 10 départements supplémentaires.

Toutes les liaisons doivent être effectuées depuis le même département;

Cette limite ne concerne pas les stations étrangères à condition qu'elles opèrent depuis le même pays.

Le 5BDDFM peut être demandé en portable pour un seul lieu et sous réserve que les justificatifs en fassent clairement mention.

Le formulaire spécifique DDFM est téléchargeable ([ICI](#)) ou disponible auprès du REF contre ETSA.

Les listings informatiques sont acceptés dans la mesure où ils respectent la mise en page du formulaire précité.

Les comptes-rendus de concours ne sont pas acceptés mais les liaisons effectuées au cours de ceux-ci sont parfaitement valables.

Les justificatifs (QSL) doivent être obligatoirement présentés avec la demande et ne sont valables qu'aux conditions suivantes: n'avoir subi aucune modification, surcharge ou grattage, comporter un texte lisible, donnant au minimum les détails suivants: Indicatif de l'expéditeur non manuscrit, indicatif du destinataire, date, bande, mode, Locator (THF seulement) et report, comporter l'indication claire du département qu'ils sont sensés justifier.

Les stations étrangères pourront éviter d'expédier leurs justificatifs;

Les sociétés nationales membres de l' IARU étant habilitées à vérifier ceux-ci et à porter la mention de validité sur la liste détaillée accompagnant la demande.

Aucune liaison par relais, répéteur ou satellite ne peut être acceptée pour valable sauf dans le cas où il serait fait mention pour l'ensemble du diplôme du type ou mode de transmission particulier.

Les liaisons effectuées dans la bande 10 Mhz ne sont valables qu'en mode Télégraphie.

Une plaquette personnalisée et numérotée sera remise à chaque demandeur ayant satisfait aux conditions.

Le total des QSO des 5 bandes sera pris en compte pour établir un classement au tableaux d'honneur des 5BDDFM HF et THF qui sera publié une fois l'an dans Radio-REF.

Tout chèque de règlement du montant des frais doit être libellé à l'ordre du REF exclusivement.

[Visualiser le Tableau d'Honneur ?](#)

[Visualiser les tarifs des diplômes du REF ?](#)